

Si vous ne voyez pas ce message correctement, [consultez-le en ligne](#).



L'actualité de la Fédération Départementale
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
N°29 - Septembre 2025

*Bonne ouverture
2025-2026*

NOUVELLE SAISON 2025 - 2026

Ouverture générale : le mot du Président André Douard



L'ouverture générale reste toujours un évènement essentiel dans la vie d'un chasseur.

L'été est terminé, le jour se lève plus tard et décline de plus en plus vite, laissant apparaître les premières brumes, et parfois les premiers frissons ; rajoutez à cela les senteurs nouvelles, côtoyant la poussée des champignons.

En réalité, nous retrouvons la nature en compagnie de nos copains et nos amis les chiens, sans qui, pour moi, il n'y a pas de chasse. La chasse est faite de complicité et de convivialité parmi les éléments naturels et ce qui nous fait vibrer à l'image d'une trompe dans le soir qui sonne la retraite, fourbu et heureux d'avoir vécu une excellente journée avec les amis et dame nature qui va se parer de ses plus beaux atours, nous donnant l'envie de toujours y revenir.

Aussi, chers amis chasseresses, chasseurs, je vous souhaite la plus belle des saisons, la chasse est un plaisir, profitons-en.

En Saint Hubert.
André DOUARD

NOUVEAU : chasse à la sauvagine, obligation de déclarer !

Quotas de prélèvement pour oiseaux migrateurs

- **PMA** : 15 oiseaux/nuits/chasseur, max 25.
- **Espèces concernées** : canards de surface (chipeau, pile, siffleur, souchet, sarcelles), fuligules, macreuses, garrot à œil d'or, nette rousse, harlequin de Miquelon, caille des blés.
- **Déclarations obligatoires** : via l'appli **ChassAdapt** ou carnets papier.

Pour la chasse de nuit : double déclaration (appli + carnet de chasse).



CHASSE A LA SAUVAGINE
CE QUI CHANGE POUR LA SAISON 2025-2026 !

DÉCLARATION OBLIGATOIRE !

Nouvelles règles pour :
les canards, la caille des blés et la tourterelle des bois.

CANARDS

- PMA (Prélèvement Maximum Autorisé) instauré pour 13 espèces (sauf colvert).
- Fuligule milouin : ouverture conditionnée à la fixation d'un quota national : 5000.

PMA individuel :

- 15 oiseaux/jour en chasse de jour.
- 15 oiseaux/nuits en chasse de nuit (max. 25 par installation).
- Carnet obligatoire (hutte, tonne, gabion).
- Déclaration obligatoire via Chassadapt (ou carnet papier à retourner avant le 15 mars).
- Eider à duvet : chasse suspendue jusqu'en 2030.

CAILLE DES BLÉS

- PMA : 15 individus/jour/chasseur.
- Déclaration en temps réel via Chassadapt (ou carnet papier).
- Données centralisées par les Fédérations pour le suivi annuel.

TOURTERELLE DES BOIS

- Chasse ré-autorisée (après suspension) sous gestion adaptative.
- Quota national : 10 560 oiseaux.
- Déclaration obligatoire via Chassadapt.

APPLICATION CHASSADAPT

- Fonctionne hors réseau 24h après synchronisation.
- Gratuite, disponible Android/iPhone.



 **Je télécharge ChassAdapt**

 **Je télécharge les carnets papiers**

Quelques rappels pour la nouvelle saison !

 Sangliers : tir interdit autour des parcelles en récolte.

 Dispositifs électroniques : sonores et thermiques pour repérage, caméras autorisées (sous conditions).

 Sécurité des armes : ne les laissez jamais sans surveillance, rangez-les correctement.

Toutes les actualités

RAPPEL : INTERDICTION DU TIR DES SANGLIERS AUTOUR DES PARCELLES AGRICOLES EN COURS DE RÉCOLTE

À la suite d'un recours de l'ASPAS, le Conseil d'État a validé la quasi-totalité du plan d'action sur le sanglier.



Toutefois, il est de nouveau **interdit de tirer le sanglier depuis un poste fixe autour des parcelles agricoles en cours de récolte.**

RAPPEL : MODIFICATION DE L'ARRÊTE DU 1/08/86 CONCERNANT L'UTILISATION DE DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES À LA CHASSE

 Dispositifs sonores : repérage élargi à toutes les espèces chassées avec chiens d'arrêt (plus seulement la bécasse).

 Appareils thermiques :

- Autorisés pour repérage et vérification du tir.

 • Interdits pour le tir (sauf dérogation préfectorale pour le sanglier en avril-mai en Ille-et-Vilaine).

 Caméras sur armes : désormais autorisées.

Doivent mesurer max. 15 cm, être placées sous le canon, et peuvent avoir déclenchement vidéo automatique à la détonation.

RAPPEL : SÉCURITÉ DES ARMES



Plusieurs vols d'armes dans des véhicules ont été signalés récemment.

Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants :

- ✓ Ne laissez jamais vos armes sans surveillance.
- ✓ Rangez-les correctement dans vos véhicules.
- ✓ Respectez les règles de sécurité en toutes circonstances.



Modalités de chasse et de régulation par espèce saison 2025-2026



Modalités de chasse et de régulation

Saison 2025 - 2026



Préparez votre saison avec notre guide pratique : périodes d'ouverture, modes de chasse, quotas et régulation par espèce.

Tout ce qu'il faut savoir pour chasser en toute sécurité et dans le respect de la faune !

Je télécharge le tableau

Revue Chasser en Ille et Vilaine

 La revue de septembre ne vous est pas encore parvenue ?

 Envoyez-nous vite **vos** adresse postale complète par mail et recevez-la sans attendre !

 Si votre adresse comporte un numéro, merci de nous le communiquer. Sans cette information, la Poste pourrait ne pas être en mesure de vous distribuer votre courrier.

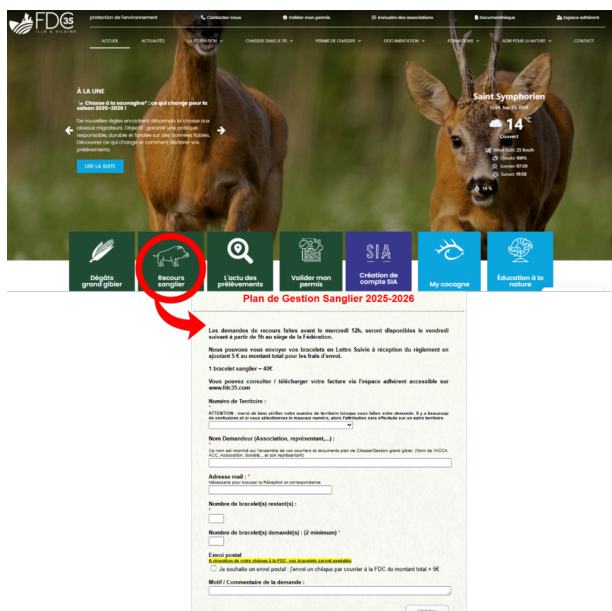
Je transmets mon adresse postale



PLAN DE CHASSE / GESTION

Recours / Prélèvements

Rendez vous sur la page d'accueil de notre site : fdc35.com



Demande de recours sanglier 2025-2026

Votre demande doit être faite avant le mercredi 12h pour être disponible le vendredi suivant à partir de 9h.



L'actu des prélèvements !

L'évolution des prélèvements sanglier, chevreuil et cervidés au fil des jours.

**Rappel : demandes uniquement en ligne
ou par courrier.
Une demande dans un simple mail ne sera
pas pris en compte.**

Je demande un recours sanglier

Je consulte les prélèvements

**NOUVEAUTÉ
POUR LA CARTE T**

N'oubliez pas ! Gagnez du temps
Saisissez en ligne !

- 1 J'ouvre l'appareil photo de mon téléphone
- 2 Je scanne le QR CODE de la carte T
- 3 Je remplis les informations
- 4 Je valide
- 5 C'est déclaré !



CARTE DE PRELEVEMENT SAISON 2025 - 2026	
7A.35337.1	ACCA 55355
TEST	Sanglier Indifférencié
Date de Prélèvement : / /	
Sexe : ☐ Mâle ☐ Femelle	
Poids : kg	
Mode de chasse : ☐ Battue ☐ Tir lors de chantier agricole ☐ Affût/Approche ☐ A Courre	
Nombre de battues réalisées à ce jour : Nombre de sorties Affût/Approche :	
Milieu Chassé : ☐ Milieu Boisé (Bois sup 20ha) ☐ Milieu Ouvert (Plaine, bocage, bois inf 20ha) ☐ Autres	
Mutualisé ☐ Prêté à (nom du territoire)	

RAPPEL : RETOUR OBLIGATOIRE DE CETTE CARTE DANS LES 48 HEURES - INFRACTION DE 3ème Catégorie (68 à 450 €)



SANGLIER

**Apposition du bracelet obligatoire
pour tous les sangliers
y compris les - de 20 kg**

Avant tout déplacement de l'animal prélevé

Puis déclaration obligatoire :

- Via le lien reçu par mail
- QR CODE de la carte T
- Retour de la carte T par courrier



Remboursement total du bracelet prélevé -20 kg en fin de saison

FORMATIONS

Garde-chasse particulier / Piégeage du sanglier



FORMATION
Garde chasse
particulier

19 AU 21 NOVEMBRE
à la FDC 35

Inscription obligatoire

Encore 11 places
disponibles !

Devenez garde-chasse particulier !

Mercredi 19 au 21 novembre 2025

📍 Lieu : Siège FDC 35 | 💰 Tarif : 100€

Au programme : réglementation,
techniques d'intervention et gestion de la
faune.

[Je m'inscris](#)



FORMATION
PIÉGEAGE DU
SANGLIER

LUNDI 13 OCTOBRE
9H30 A 12H

à la FDC 35

Inscription obligatoire

Perfectionnez-vous au piégeage du
sanglier !

Lundi 13 octobre de 9h30 à 12h

📍 Lieu : Siège FDC 35 | 💰 Tarif : 30€

Techniques, réglementation et mise en
pratique.

[Je m'inscris](#)

Guichet unique : VALIDATIONS

Il est encore de temps de valider votre permis !

Vous validez en ligne pour la 1ère fois ?

Voici les étapes à suivre !

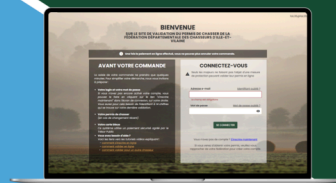
**Vous avez une validation
départementale ?**

**Vous pouvez faire un complément de
validation nationale pour le reste de la
saison !**

La validation en ligne en quelques étapes !



Faire un complément de validation nationale en ligne



Rendez-vous sur
fdc35.com

Validation départementale 35 : **154€**
Validation nationale : **225.80€**

Assurance GROUPAMA **22€**
(à ajouter au montant)

Cette démarche peut être effectuée en
ligne ou bien par courrier en
téléchargeant le bon de commande

Tuto disponible également pour le faire
en ligne !

TUTO : Les étapes en ligne

TUTO : compléter en ligne

Les bons de commande

Validation annuelle 25-26

Complément national 25-26

Document à retourner par courrier complété et signé accompagné du règlement par
chèque à l'ordre de **REGIE FDC35**.

Animations scolaires à la FDC 35 !

C'est la rentrée !

 **La rentrée, c'est aussi l'heure des sorties
nature !**

**La FDC35 propose des journées d'animations
nature gratuites pour les écoles :**

- **Maison de la Chasse – Saint-Symphorien**

Thématique : bocage & mammifères

Public : CP au CM2

Mois : juin

- **Marais Noir – Saint-Coulban (Saint-Père-
Marc-en-Poulet)**

Thématique : zones humides & oiseaux

Public : CE2 au CM2

Mois : février et/ou mai



Une belle occasion de découvrir la nature et ses habitants tout en s'amusant !

Si vous souhaitez que votre enfant et sa classe participent à une animation nature, n'hésitez pas à en discuter avec les enseignants afin qu'ils puissent prendre contact avec nous.

Maeva Georgeault : 06 33 60 91 33

[En savoir plus](#)

[Contact](#)

INFO EVENEMENTS

Animation : A l'écoute du Marais Noir de Saint-Coulban !

Avec Birding Mont-Saint-Michel, nous partirons à l'écoute des différents sons du marais où vous apprendrez à reconnaître les chants d'oiseaux (passereaux principalement) mais aussi des autres animaux et même des végétaux !

Et vous aurez la chance d'entendre les premiers enregistrements surprenants de la sonothèque locale !



**A l'écoute du
Marais Noir de Saint-Coulban**

Avec Birding Mont Saint Michel

Vous aurez le privilège d'entendre les chants d'oiseaux du marais
et les premiers enregistrements de la sonothèque locale !

Écoute et
reconnaissance dans
le marais:
oiseaux présents
(passereaux...)
autres animaux,
végétation...

Mercredi 22 octobre à 14 h

jusqu'à 16h, environ 4 km

Marais Noir de Saint-Coulban
RDV: Boulienne
35430 ST PERE MARC EN POULET

Birding
MONT-SAINT-MICHEL

Financé par
RENNES
FRANCAISE
OJB

FDC
ILLE & VILAINE

 **Mercredi 22 octobre 14h**

 Ferme de Boulienne 35430 St
Père Marc en Poulet

Inscription obligatoire par mail.

[Je m'inscris !](#)

J'Aime la Nature Propre édition 2026 !

« **J'aime la Nature Propre** », opération de ramassage de déchets, incitée par la Fédération Nationale des Chasseurs, se prépare de nouveau du **6 au 8 mars 2026 !**

Le but de ces journées est de lutter contre les dépôts sauvages de déchets qui impactent durablement nos campagnes, grâce à la mobilisation de tous les usagers de la nature.

Que ce soit entre chasseurs, ou avec les habitants de votre commune, **la FDC35 peut vous aider à organiser le ramassage et vous prêter du matériel.**

Chasseurs, ou non-chasseurs qui souhaiteraient organiser un ramassage de déchets en Ille-et-Vilaine : vous pouvez d'ores et déjà vous signaler auprès de la référente :

Maeva Georgeault : m.georgeault@fdc35.com ou 06 33 60 91 33 .

Une réunion se tiendra au mois de décembre, la date précise sera prochainement communiquée.

Merci pour votre engagement.



Inscription Challenge National Chasseurs de France

 **Les meilleurs chiens d'arrêt et leveurs de gibier s'affronteront lors de cette journée conviviale et sportive, ouverte à tous les passionnés.**

Challenge National Chasseurs de France



Épreuve départementale 35
SAMEDI 25 OCTOBRE 2025
A COESMES

Renseignements : Arnaud VEILLARD
arnaud.celine.veillard@orange.fr
06 89 37 44 81

Fédération Nationale des Chasseurs

👉 Samedi 25 octobre 2025 à Coësmes (35)

📍 Rendez-vous à 7h30 au lieu-dit
L'Étournellière.

✅ Catégories : jeunes (-20 ans), chasseurs,
chasseresses, archers, chiens trialisants...

💰 Engagement : 30 € par chien (gratuit
pour les jeunes et chasseurs accompagnés)

🍽️ Repas sur place : 20 € (boisson comprise)

📌 Inscriptions avant le 15 octobre 2025
(places limitées).

📞 Renseignements : **Arnaud VEILLARD**

✉️ arnaud.celine.veillard@orange.fr

☎️ 06 89 37 44 81

Contact

Fiche d'engagement

Challenge FDC 35 Chiens d'arrêt – Une belle première journée à Muel !

Le samedi 6 septembre, la première
sélection du Challenge FDC35 Chiens
d'arrêt s'est tenue à **Muel** dans une
ambiance conviviale.

Pas moins de **50 chiens** ont participé à ce
concours, l'occasion pour tous les
passionnés de se retrouver et de partager
leur amour des chiens d'arrêt.

🌟 Un grand merci à l'ACCA de Muel, à
son président **M. Farrugia**, ainsi qu'à tous
les bénévoles pour leur accueil et leur
implication.

📄 Découvrez l'ensemble des résultats
complets et les photos de la journée sur
notre site.



👉 Lire l'article complet ici

MIRADOR DE BATTUE EN PIN TRAITE

Caractéristiques :

- Pin traité **classe IV**
- **Hauteur du plancher** : 1,50 m
- **Hauteur du garde-corps** : 1 m

✓ Fourni avec la visserie complète et le plan de montage

📦 **Tarif : 75 € l'unité**

📦 **Intéressé ?**

N'hésitez pas à passer **votre précommande** auprès de :

Franck DROUYER

☎ 06 80 20 31 26

✉ f.drouyer@fdc35.com



Je précommande

INFO NATIONALE

Alouettes : la justice tourne le dos au bon sens !

Le Conseil d'État **suspend la capture traditionnelle d'alouettes** malgré une pratique légale, sélective et sans impact sur l'espèce. La FNC dénonce une décision idéologique qui méprise la science, les traditions et la ruralité. Elle appelle à défendre nos chasses patrimoniales face à cette dérive inquiétante.



En savoir plus

Retrouvez tous nos évènements dans l'agenda sur fdc35.com

**AGENDA
EVENEMENTS**

OCT Toute la journée
11 🏆 **FINALE – Challenge FDC35 Chiens d'arrêt 2025**
OCT 7h00 - 17h00
25 **Challenge National Chasseurs de France – Épreuve Départementale 35**
[Voir le calendrier](#)



Idée recette



Je consulte la
recette




Côtelettes de sanglier marinées au miel et aux épices, purée de patate douce

- 6 Côtelettes de sanglier
- 2 c.à.s de miel
- 1 c.à.s de cannelle
- 1 c.à.c de gingembre en poudre
- 1 c.à.c de graines de coriandre en poudre
- 5 clous de girofle
- 1 pincée de piment d'Espelette
- 2 gousses d'ail hachées
- 1 oignon émincé
- 1 complemousse

PRÉPARATION :

Etape 1 : Pour cette recette, il faut prévoir la marinade la veille en

Toute l'actualité sur notre site
internet fdc35.com



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

2, Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20 - fdc35@fdc35.com

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !

© 2025FDC35. All right reserved. Tout droits réservés.

© Newsletter réalisée par la FDC35 - Photographies © D.GEST // Photographies © C.AUBRY



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)